

*Les crédits*

Je suppose que ce que le NPD veut dire dans la motion présentée aujourd'hui, c'est que nous n'acceptons pas cette façon de voir le problème, c'est-à-dire de considérer que la réduction des services et l'imposition de frais d'utilisation sont des mesures équivalentes.

• (1150)

Je vais essayer d'expliquer pourquoi nous nous formalisons de la suggestion faite par des premiers ministres provinciaux libéraux et selon laquelle les frais modérateurs constituent la solution au problème.

Nous parlons ici d'un problème et d'une solution. Le problème, ce sont les compressions décidées unilatéralement par le fédéral en matière de soins de santé. Cette mesure constitue une violation des ententes écrites et politiques des années 60 et 70, portant que le régime d'assurance-maladie était un programme fédéral-provincial de frais partagés.

C'est là que réside la source du problème. Je signale au député que ce problème remonte au gouvernement libéral, dont celui-ci faisait partie et dont il a peut-être même été un ministre à la toute fin.

C'est le gouvernement libéral de 1982 qui a décrété les premières compressions unilatérales à l'égard du financement des programmes établis. Le même gouvernement s'est donné beaucoup de mal, par le biais de la Loi canadienne sur la santé, afin d'empêcher l'imposition de frais modérateurs.

De toute évidence, le gouvernement libéral, indépendamment de ce que pensait le député à l'époque, avait établi une distinction entre les compressions et les frais modérateurs, parce que ce même gouvernement a fait des compressions en matière de soins de santé, tout en adoptant une mesure législative sévère à l'égard des frais modérateurs. Ce gouvernement avait établi une distinction que le député ne veut pas faire aujourd'hui entre l'incidence des frais modérateurs, non seulement sur les considérations pratiques mais aussi philosophiques du régime d'assurance-maladie, et l'incidence des compressions.

Je suis d'accord pour dire que, à un certain point, les compressions posent une menace à l'assurance-maladie. En effet, si votre système de santé financé publiquement se détériore au point où la population en vient à en avoir une opinion négative, vous causez un préjudice au régime d'assurance-maladie, étant donné que les gens commencent alors à chercher ailleurs pour ce qui est des soins de santé.

Les compressions peuvent donc constituer une menace au régime d'assurance-maladie, et je pense que les compressions qui ont commencé en 1982, pour ensuite s'accroître à compter de 1984, sous le régime du Parti conservateur, constituent effectivement une menace à ce régime.

Toutefois, je pense qu'une menace encore plus grande est celle qui est posée par les premiers ministres provinciaux—libéraux ou autres bien qu'il s'agisse ici de libéraux—qui disent que la solution au problème est le rétablissement de frais modérateurs. J'espère qu'on saura reconnaître qu'il importe de faire une véritable distinction entre le problème, c'est-à-dire les compressions fédérales qui touchent les provinces et qui se traduisent par des compressions provinciales dans les services de santé, et un désaccord légitime quant à la solution qui s'impose. Certains premiers ministres provinciaux libéraux estiment que la solution repose en partie sur le recours à des frais modérateurs.

Nous disons ici que nous rejetons cette mesure en tant que partie de la solution. Nous rejetons cette mesure parce qu'elle va à l'encontre de tout ce que nous avons toujours défendu et de ce qui nous distingue des libéraux. Nous n'avons pas d'antécédents. Le NPD en Saskatchewan ne s'est pas opposé à l'adoption du régime d'assurance-maladie, comme l'ont fait les libéraux à l'époque.

C'est un gouvernement libéral qui a instauré le régime d'assurance-maladie dans les années 60, mais il y a toutes sortes d'opinions du côté des libéraux en ce qui a trait à l'assurance-maladie. Il faut le reconnaître, mais ils ne l'auraient pas fait si la présence d'un régime d'assurance-maladie en Saskatchewan, la situation minoritaire des gouvernements de l'époque et les députés NPD en Chambre n'avaient pas exercé des pressions sur eux.

Cela fait partie des annales, et je ne veux rien enlever aux quelques libéraux qui voulaient réellement respecter, enfin, la promesse faite par leur parti lors du congrès de 1919.

Il y a cependant une distinction à faire entre l'imposition d'un ticket modérateur et les autres façons de résoudre le problème actuel.

La véritable solution est évidemment que le fédéral assume de nouveau sa part réelle des coûts. La solution consiste à rétablir le partenariat, à ne pas laisser le gouvernement fédéral se dérober, lentement mais sûrement, à ses engagements à l'égard des programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés.